

Compte rendu de séance de médiation avec la requérante
Projet de reconstruction de la route 138 dans le secteur des lacs
à Thompson et la Ligne à Franquelin

Lieu : Bureau d'audiences publiques sur l'environnement, Québec

Date et heure : Le 16 mai 2017 à 16h00

Participants

Requérante (par téléphone)

Mme Elizabeth Rooney

Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE)

M. John Haemmerli

Commissaire responsable de l'enquête et de la médiation

M. Karim Chami

Analyste

M^{me} Lynda Carrier

Coordonnatrice de la commission

Le commissaire souhaite la bienvenue à la requérante et la remercie pour sa disponibilité. Les objectifs de la rencontre visent à lui transmettre la réponse du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'électrification des transports (MTMDET) à sa demande d'examiner la possibilité de déposer des surplus de déblais qui seraient générés par le projet dans la partie de la sablière située près de la tourbière afin d'empêcher son drainage et préserver ainsi l'approvisionnement de sa source d'eau.

M. Haemmerli informe la requérante que les contrats du ministère stipulent que les déblais générés par les projets du ministère appartiennent aux entrepreneurs. Le ministère n'intervient dans leur gestion uniquement si un entrepreneur contrevient au contrat ou aux lois et aux règlements en vigueur. Il considère n'avoir aucune obligation à l'égard de la sablière qui ne lui appartient pas. Par conséquent, le ministère se limitera aux engagements qu'il se propose de prendre dans le cadre de la présente médiation soit, de ne pas recourir, pour les besoins du projet, aux deux parties du dépôt de matériaux granulaires existant au sud de la route 138 ainsi que celui projeté au nord et d'inclure, dans les contrats du projet, une clause interdisant aux entrepreneurs de s'y approvisionner.

Par ailleurs, le commissaire mentionne que le MTMDET ne prendra aucun engagement au sujet de la tourbière, qui n'est pas concernée par le projet. À propos de la compensation de milieux humides prévue dans le cadre du projet, il indique que les discussions se poursuivent entre le promoteur et les ministères de l'Environnement, du Développement durable et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) et Forêts, Faunes et Parcs (MFFP).

La requérante demande un délai de réflexion jusqu'au vendredi 19 mai 2017 pour se prononcer sur l'acceptation des engagements du ministère et sur le retrait éventuel de sa demande d'audience publique. M. Haemmerli propose de transmettre à la requérante les modèles de lettres d'engagement du promoteur et de retrait de la demande par le requérant d'audience publique, ce qu'elle accepte.

La rencontre prend fin à 16h12.

Compte rendu fait le 17 mai 2017	Préparé par :	Karim Chami
	Validé par :	John Haemmerli